

Enfin ne pas proportionner ses efforts à la modicité du traitement que l'on vous accorde. De l'efficacité de votre enseignement dépend beaucoup l'amélioration de votre sort. Si nombre de municipalités font preuve de mesquinerie — ce qui est vraiment honteux — plusieurs, en revanche, savent reconnaître le mérite des instituteurs et des institutrices en leur accordant un traitement raisonnable.

Dans l'enseignement comme dans les autres carrières, chacun peut être l'artisan de son succès.

C.-J. MAGNAN.

Petite chronique des commissions scolaires

A l'unanimité, les commissaires d'écoles de Repentigny, comté de l'Assomption, ont adopté une résolution par laquelle les trois institutrices de leur municipalité reçoivent, cette année, \$175 au lieu de \$150, l'année dernière. Voilà un bel exemple : nous sommes convaincu qu'il n'est pas isolé.

* * *

Pourquoi quelques municipalités, contrairement à leurs intérêts, persistent-elles à payer moins de cent piastres aux institutrices ? Le nombre de ces municipalités diminue d'année en année, mais il est encore trop grand. Les institutrices devraient être mieux payées que les servantes.

* * *

En parcourant le rapport du Surintendant de l'Instruction publique, nous remarquons que plusieurs municipalités payent \$150 pour une institutrice d'école élémentaire et \$200 pour une institutrice d'école modèle. Les autres municipalités qui le peuvent devraient en faire autant : elles feraient preuve de patriotisme.

* * *

Il se rencontre encore des commissions scolaires qui engagent les institutrices *au rabais*. Le nombre de ces commissions va diminuant : mais il ne devrait plus y en avoir une seule. Les institutrices qui ont assez peu de dignité pour s'engager au rabais sont peu zélées, et préparées médiocrement, d'ordinaire.